

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance tenue le : 23 mars 2016

Point de décision

Point d'information

### SUJET :

**NOMINATION D'UNE DEUXIÈME PERSONNE POUR AUTORISER LA RÉALISATION DES PROJETS DE RECHERCHE SE DÉROULANT AU CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL**

**PROVENANCE :** Bureau du président-directeur général adjoint  
**PERSONNE RESPONSABLE :** Frédéric Abergel  
**SECTEUR D'ACTIVITÉ :** CIUSSS, principalement la direction de la recherche

### SOMMAIRE :

Il revient à un établissement public du réseau de la santé et des services sociaux d'autoriser la réalisation d'un projet de recherche dans ses murs ou sous ses auspices, après s'être assuré que le projet a fait l'objet des examens scientifique et éthique positifs et d'une analyse de convenance institutionnelle satisfaisante.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, M. Frédéric Abergel a été nommé comme personne formellement mandatée pour autoriser la réalisation des projets de recherche dans le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, et approuve tous les projets de recherche financés par l'industrie ainsi que tous les projets de recherche multicentrique (peu importe leur source de financement).

Plusieurs autres projets de recherche sont menés dans le CIUSSS : les projets d'étudiants-résidents, ainsi que les projets sans subvention, avec financement interne ou avec financement par des organismes subventionnaires. Ces projets n'étaient pas approuvés par la personne formellement mandatée pour les autoriser. Après vérification auprès du MSSS, ils doivent être autorisés.

Considérant le volume important de projets à autoriser et afin de respecter un délai raisonnable d'autorisation, l'établissement peut nommer une deuxième personne formellement mandatée pour autoriser les projets de recherche à condition que cette nomination respecte deux conditions :

1. La personne nommée ne doit pas être en conflit d'intérêts apparent ou réel avec un projet de recherche;
2. La personne nommée doit occuper un poste cadre dans l'établissement et être rémunérée par l'établissement.

### OBJECTIF POURSUIVI :

Procéder à la nomination d'une deuxième personne mandatée pour autoriser la réalisation des projets de recherche menés par des étudiants-résidents et des projets sans subvention, avec financement interne ou avec financement par des organismes subventionnaires, et qui se dérouleront uniquement au CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (contrairement aux projets de recherche multicentrique). En cas de conflit d'intérêts apparent ou réel avec un projet de recherche spécifique, le PDGA autorisera ce projet.

Le PDGA demeure la personne formellement mandatée pour autoriser les projets de recherche multicentrique et les projets financés par l'industrie.

### IMPACT FINANCIER :

Aucun impact

### PROJET DE RÉOLUTION :

**ATTENDU** que tous les projets de recherche multicentrique ainsi que les projets de recherche provenant de l'industrie sont et seront toujours autorisés par la première personne formellement mandatée par le conseil d'administration, soit le président-directeur général adjoint (M. Frédéric Abergel);

**ATTENDU** que le CIUSSS du Nord-de-l'Île de Montréal veut s'assurer d'autoriser tous les projets de recherche menés dans l'établissement dans un délai raisonnable;

**ATTENDU** que Dr François Madore, directeur par intérim de la recherche, répond aux deux conditions nécessaires pour le nommer comme deuxième personne mandatée pour autoriser les projets de recherche;

**ATTENDU** que M. Frédéric Abergel approuvera tout projet lorsque Dr François Madore sera en situation apparente ou réel de conflit d'intérêt.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de** nommer Dr François Madore, M.D., Directeur par intérim de la recherche, à titre de deuxième personne mandatée pour autoriser la réalisation des projets de recherche d'étudiants-résidents, des projets sans subvention, avec financement interne ou avec financement par des organismes subventionnaires se déroulant uniquement (projet monocentrique) au CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.